



Conseil des droits de l'homme

49e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Lesotho

Genève, le 30 avril 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Lesotho et lui formule les recommandations suivantes :

1. Prendre des mesures en vue de la mise en œuvre effective de la loi de 2024 relative à l'administration des biens et aux successions prévoyant l'égalité des droits en matière d'héritage, indépendamment du genre des héritiers.
2. Mettre pleinement en œuvre la loi de 2024 sur la sécurité et la santé au travail.
3. Garantir l'accès à l'éducation, au traitement et à la prévention du VIH, à la prophylaxie pré-exposition et aux kits d'autotests de dépistage du VIH, et développer les actions de proximité pour garantir l'inclusion et la confidentialité.

Je vous remercie.